

L'INSTALLATION EST CONFORME

L'examen s'opère selon l'instruction de travail 10le006 ou 10le008 sur base des prescriptions indiquées ci-dessous.

Votre contrôle a été effectué par BTV ASBL, bureau BTV Namur / Luxembourg, Avenue du Sainfoin 25, 5590 CINEY
T: 083 21 35 27, E: btv.namur@btvcontrol.be

Rapport N°: 0551-190405-07 Date du contrôle : 05/04/19
Extra date du contrôle:

DONNEES GENERALES:

ADRESSE DE L'INSTALLATION :

[REDACTED]

Visualisation de l' Installation



PROPRIETAIRE:

Adresse :

[REDACTED]

DEMANDEUR :

GERARD THIERRY
Adresse : CHAUSSEE DU DESSOUS 132
5350 LIBOIS

INSTALLATEUR :

GERARD THIERRY
Adresse : CHAUSSEE DU DESSOUS 132
5350 LIBOIS

TVA ou CI :

EAN : /

Compteur n° 27348618

Index : /

DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES:

Type d'installation :		Type des locaux :	
Début travaux fondations :	Avant 01/10/81	Installation électrique :	Après 01/10/81
Raccordement tension :	Mono 230V	RGIE art. :	86
Câble aliment. tableau princ. :	2 x 10 mm ²	Protection raccordement :	50 A
Type électrode de terre :	Piquets	Inter. gén. : type :	2p 63A/300mA
Nombre de tableaux :	2	Nombre de circuits term. :	12
Facteurs d'influences externes :	/	Schéma :	TT

CONTROLE:

Visite de contrôle suivant : RGIE art. 271, Pres. distributeur

VMA - 45

MA-BT-02/2015



Bien vérifié

INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

Type de contrôle : Visite de contrôle

MESURES:

RA:	18 Ohm	RI tot	2 MOhm
-----	--------	--------	--------

DESCRIPTION:

Voir aussi schéma unifilaire et schéma de situation en annexe

INFRACTIONS CONSTATEES

Néant

NOTES

Néant

CONCLUSION	L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées. Les schémas unifilaires et les schéma de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 05/04/2044 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
-------------------	---

L'agent-visiteur
0551 ALEXANDRE FABRY

pour le directeur,

CONTROLES EFFECTUÉS

Lors de visite de contrôle d'installations domestiques selon l'article 271.

- a) Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas
 - b) Le contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition...
 - c) Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects
 - d) Le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test
 - e) Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum 2,5 fois la sensibilité de l'appareil
 - f) Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe
 - g) Le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
 - h) Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
- Sauf infractions, l'adéquation entre dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

- a) Il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier d'installation électrique ;
- b) Il y a obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) Il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité ;
- d) Il y a obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie proposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Significations des notes concernant des défauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité des données d'organisation.

VMA - 45

N° Rapport: 0551-190405-07



2 / 3



Bien vérifié

INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

QUELLES MESURES A PRENDRE SI VOTRE INSTALLATION EST CONFORME

ETAPE 1

ETAPE 2

ETAPE 3

ETAPE 4

Lisez soigneusement ce Procès-Verbal et faites attention aux notes éventuelles.

Lors d'extensions importantes de l'installation, faites reconstrôler de nouveau.

Un reconstrôle de l'installation est obligatoire avant 05/04/2044.

BTV Namur / Luxembourg reste à votre service pour les contrôles nécessaires.

RUE DE LA BOISSIERE 34
4500 Huy

05 AVR. 2019
Alexandre Fabry
0551

DIFF 300 mA 63A

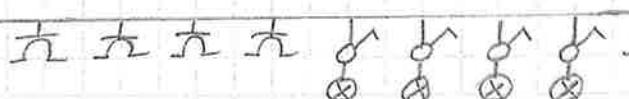
A

Diss 32A XVB 6²

COFFRET 2
ESCALIER REZ.

B

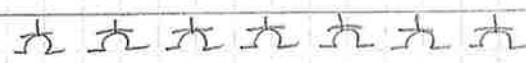
Diss. 16A XVB 2,5²



PRISES CHAMBRE ARRIVE
CUISINE (CAVE) ECL.

C

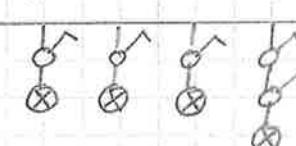
Diss. 16A XVB 2,5²



CUISINE, ENTREE, SALON
CAVE, IPE CAVE
PRISES GRENIER,
CHAMBRE AVANT,
SALON

D

Diss. 10A XVB 2,5²



ECL. GRENIER,
CHAMBRES, HALL NOIT

COFFRET 2 ESCALIER REZ

E

DIFF. 30 mA 40A

Diss 32A XVB 6²



COISSON

F

Diss. 20A XVB 2,5²



LAVE-VAISSELLE

G

Diss. 20A XVB 2,5²



LAVE-LINGE

H

Diss. 20A XVB 2,5²



SECHE-LINGE

I

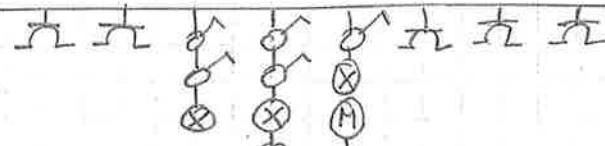
Diss. 20A XVB 2,5²



FOUR

J

Diss 16A XVB 2,5²



FRIGO, M.O., ECL.
CUISINE, SALLE DE
BAINS



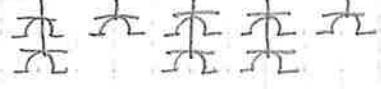
K

Diss. 16A XVB 2,5²



L

Diss 16A XVB 2,5²



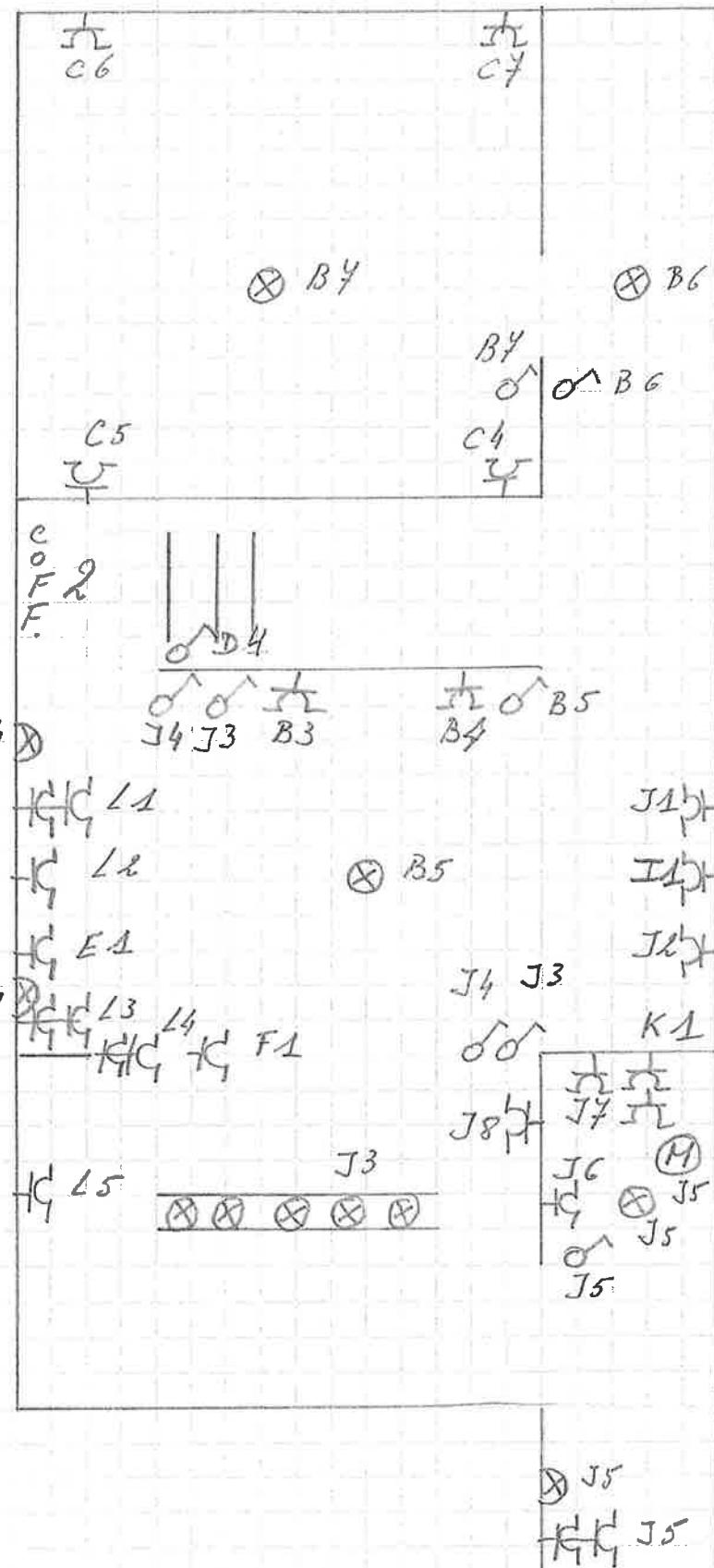
PRISE DOUBLÉE
CHAUDIÈRE

PRISES PLAN TRAVAIL
HOTTE, A CUISINE

05 AVR. 2019

Alexandre Fabry
0551

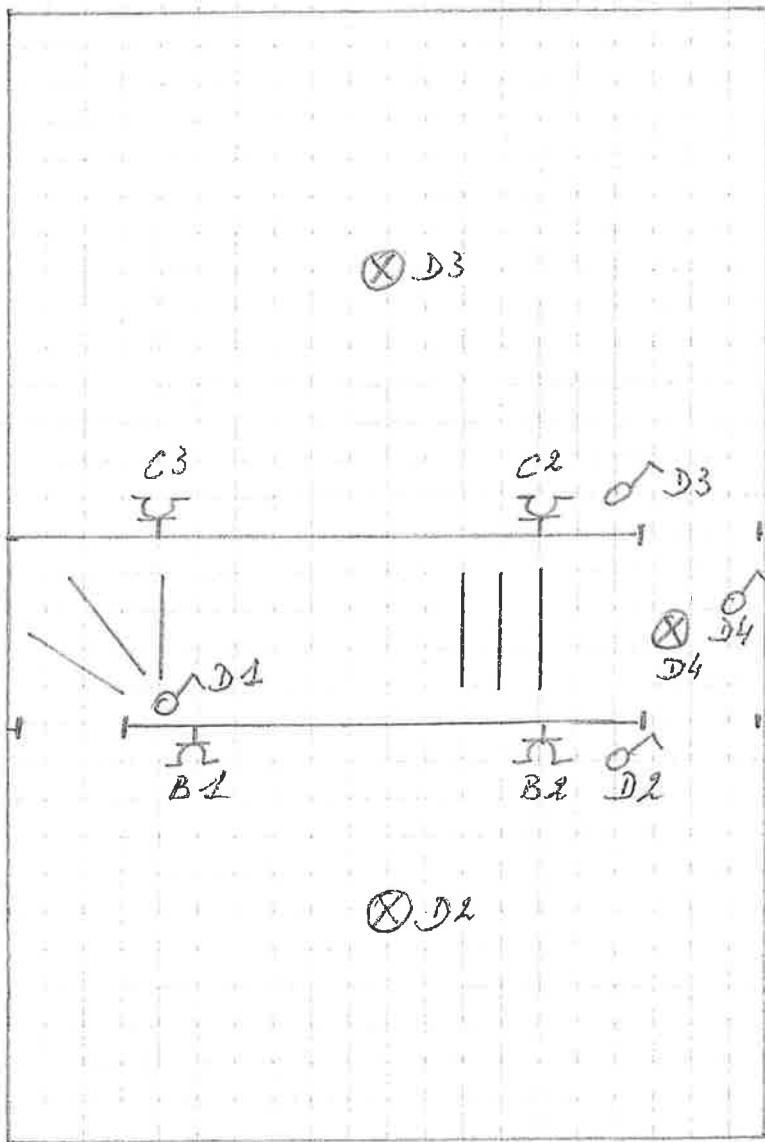
REZ DE CHAUSSEE



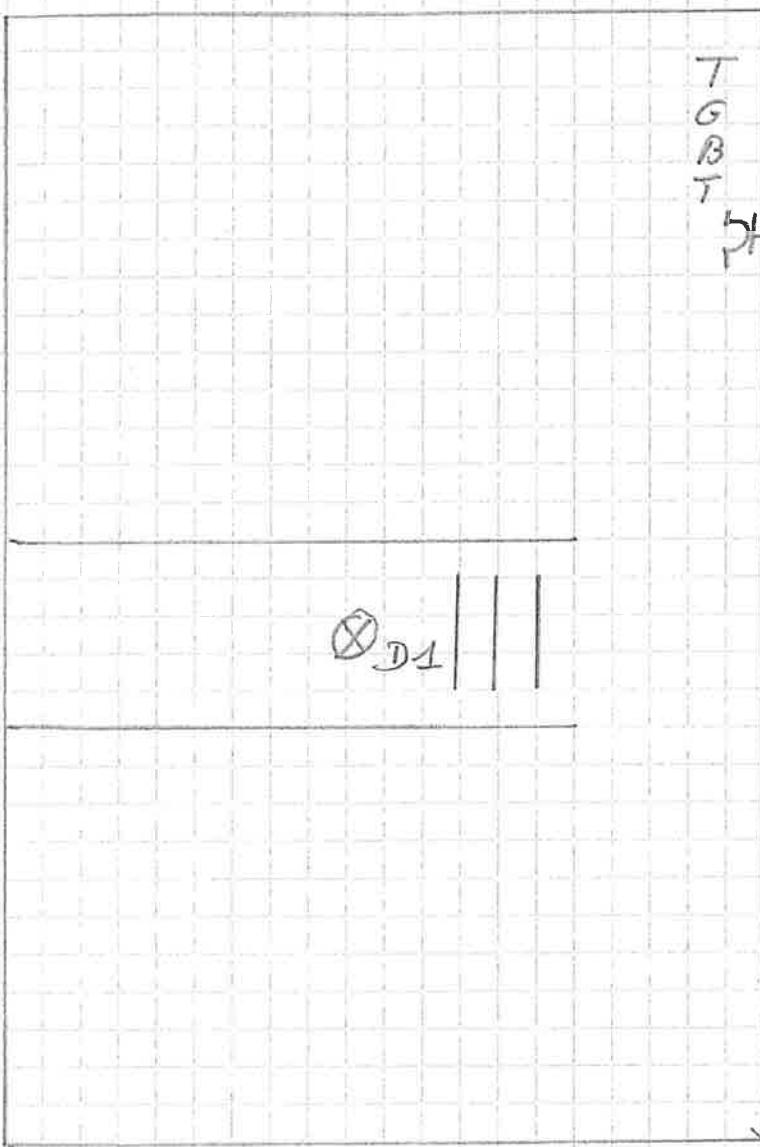
05 AVR. 2018

Alexandre Fabry
0551

1^{er} ETAGE



GRENIER



BIV

05 AVR. 2019
Alexandre Fabry
0551

LE 16/02/2016

Chemin du Jassouls
130

5350 EVELOTTE

04441574533

BE:0654 701 194

CAVE

